



Avis

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 08 OCTOBRE 2023

Vote par correspondance

Tout électeur, qui sera dans l'impossibilité de participer aux élections législatives du 08 octobre 2023, peut s'inscrire au vote par correspondance entre le **17 juillet 2023** et le **13 septembre 2023**. Les demandes d'inscription sont disponibles à la réception, au bureau de population de la Commune de Mersch (bureaux 06 ou 07) ou sur le site internet :

www.mersch.lu

Pour de plus amples renseignements : population@mersch.lu

Mersch, le 14 juillet 2023
pr. le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire, le bourgmestre,

